



EXISTE T IL UN DELAI SUPPLEMENTAIRE POUR DEFAULTS APPARENTS EN VEFA

Par **zarouyan**, le **16/12/2018** à **10:11**

Bonjour

Proprietaire d' un logement neuf depuis fin mai 2018 j' ai decouvert des vices apparents ou
defaults de conformité a l(interieur de mon appartement

(angle de l'une des vitres de mon garde corps cassée avec oubli d' un point de fixation et
montants de ceratines menuiseries exterieures rayés

Bien que le delai legal pour declarer les vices apparents soit depassé puis je faire valoir la
garantie de parfait achevement ?

Merci d' avance Bien cordialement